



PETITE ENFANCE

Une nouvelle prime pour attirer les agent-es

Depuis de nombreuses années le secteur de la petite enfance est fortement touché par une pénurie de professionnel·les. Les conditions de travail qui ne cessent de se dégrader et les salaires qui stagnent ont participé à cette situation.

Le Comité de filière petite enfance, auquel la fédération CGT des Services publics participe, depuis sa création en 2021, a mis en évidence le peu d'attractivité de ces métiers et les conséquences que cela peut avoir sur la qualité d'accueil dans les crèches.

Le gouvernement décide d'une énième prime pour ces métiers en « tension », par le biais d'une pseudo revalorisation : 100 euros nets mensuels d'augmentation seront attribués aux agent-es du secteur public travaillant dans les établissements d'accueil du jeune enfant, contre 150 euros nets mensuels dans le secteur privé.

L'attribution de cette prime a été votée le 3 avril 2024, à l'unanimité, par le conseil d'administration de la CNAF qui assume une partie du financement à hauteur de 66 %, le reste étant à la charge de la collectivité.

Cette augmentation s'applique à l'ensemble des professionnel·les intervenant auprès des enfants, ou occupant des fonctions de direction dans les établissements d'accueil du jeune enfant financés par la prestation service unique. Elle doit s'appliquer par une hausse du RIFSEEP et ne sera donc pas prise en compte pour le calcul du montant de la retraite.

De plus, cette mesure doit être équivalente pour les agent-es de la petite enfance d'une même collectivité, qui ne sont pas éligibles au RIFSEEP, notamment pour les assistant-es maternel·les exerçant en crèche familiale.

Mais ne l'oublions pas, dans la fonction publique territoriale cette prime reste à la libre administration de la collectivité, ce qui va creuser encore plus les inégalités entre les territoires.

La petite enfance est dans l'urgence ! Au niveau national, il ne manque pas moins de 10 000 professionnel·les. Même si des mesures ont été prises, telles que le bonus attractivité, elles semblent dérisoires face à l'ampleur de la situation. Les agent-es ne sont pas dupes et ne vont pas se contenter de si peu.

Pour la fédération CGT des Services publics, il est urgent de revaloriser les salaires avant tout. La CGT ne lâche rien et revendique :

- La revalorisation des grilles indiciaires
- L'attribution immédiate du CTI, soit 193 euros nets mensuels, pris en compte dans le calcul du montant des retraites, la fonction publique territoriale étant la seule à ne pas en bénéficier,
- La prise en compte de la pénibilité, permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans,
- L'amélioration des connaissances de travail et une véritable reconnaissance des qualifications, pour les métiers de la petite enfance,
- L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022, autorisant le personnel non qualifié à exercer auprès des enfants.

Le gouvernement ne cesse de nous crier haut et fort que la petite enfance est un enjeu prioritaire mais cette augmentation est loin d'être à la hauteur.

Pour la fédération CGT des Services publics, il est essentiel que le futur service public de la petite enfance soit ambitieux et de qualité.

J'ADHÈRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité (nom et département) :



Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !



